



Paris, le 06/01/2022

*Secrétariat général  
Direction des ressources humaines  
Centre ministériel de valorisation des ressources humaines  
Centre de valorisation des ressources humaines de Paris  
Pôle Ingénierie de la Formation et Développement des Compétences*

**Le directeur du CVRH de Paris**

à

Mesdames et Messieurs

**Affaire suivie par** : Régine MAURICE  
[regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr](mailto:regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 06 60 88 23 76

Domaine

**Formation « RHI -THIRORI »**

AFR 22-831

Dates de la formation : **les 12 et 13 mai 2022**

Dates limite d'inscription : 11 avril 2022

Lieu de la formation : 2 rue Alfred Fouillée 75013 PARIS

Bulletins à transmettre à l'adresse suivante :

**Pour vous inscrire** : [http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id\\_session=24742](http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=24742)

**Contexte et finalités de l'action :**

La lutte contre l'habitat indigne ne se limite pas uniquement au traitement du logement ; En effet, dans certaines situations il s'avère nécessaire d'envisager une intervention plus globale à l'échelle de l'immeuble ou de l'îlot.

Le législateur a créé des outils spécifiques permettant de résorber l'habitat insalubre dans les quartiers anciens dégradés. Plusieurs stratégies peuvent être élaborées par la collectivité en fonction de la situation rencontrée : l'acquisition, la réhabilitation ou la démolition/ reconstruction. Ce choix pourra également être intégré dans une réflexion plus globale d'aménagement du territoire.

Si l'initiative de lancer ce type d'opération appartient aux collectivités, l'État reste néanmoins un acteur indispensable pour un bon fonctionnement du dispositif, que ce soit par le conseil et l'accompagnement tout au long de la procédure ou la participation au financement de l'opération (via notamment l'Anah).

En outre, l'État accompagne les collectivités dans leur stratégie d'intervention dans les centres anciens dégradés et l'utilisation des outils RHI-THIRORI dans le cadre notamment du plan « Action Coeur de Ville » et de l'appel à projet régional pour une démarche urbaine de la lutte contre l'habitat indigne, lancé par la DRIHL Ile-de-France.

Il est donc nécessaire de connaître et de s'appropriier les outils pouvant être utilisés tels que la RHI (résorption d'habitat insalubre irrémédiable), l'ORI (opération de restauration immobilière) et le THIR (traitement de l'insalubrité remédiable ou dangereuse).

## **Objectifs de formation :**

La formation doit permettre aux agents :

- de connaître le cadre juridique d'une opération d'aménagement pour traiter l'habitat indigne
- d'acquérir des connaissances générales sur le montage opérationnel et les différentes étapes de ces opérations
- de connaître les stratégies urbaines de lutte contre l'habitat indigne
- de connaître les aides financières mobilisables pour ces opérations et comment les solliciter
- de comprendre l'articulation des temporalités juridiques de procédures, du financement et de l'opération, tant en phase d'étude qu'en phase opérationnelle.

## **Public concerné :**

Cette formation est ouverte, prioritairement, aux responsables et adjoints des services Habitat et des bureaux parc privé, chargés d'études et chargés de mission Habitat en poste dans les DDT et UD de la DRHIL, aux agents des collectivités et des directions départementales des ARS (notamment pour la première journée pour ces derniers) en Ile-de-France. En fonction des places disponibles, elle sera également ouverte aux agents des autres régions.

Nombre maximum de stagiaires : 15

### **Pré-requis**

Avoir suivi la formation sur les fondamentaux de la la lutte contre l'habitat indigne **ou** Avoir des notions sur les procédures/dispositifs opérationnel(le)s en matière de lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

## **Intervenants :**

Mme Florence DESILLE - ANAH

M. Guillaume BOURLIER – DEVELOP'TOIT (prestataire extérieur du domaine)

# Programme prévisionnel

## **JOUR 1**

### **Matin :**

- Rappel historique
- Présentation des outils d'intervention

### **Après-midi :**

- Présentation des outils d'intervention (suite)
- Le pilotage d'une opération RHI-THIRORI à partir d'un exemple.

## **JOUR 2**

### **Matin :**

- Présentation des outils de financement RHI-THIRORI (Anah)

### **Après-midi :**

- Cas pratique sur le montage d'une opération, l'instruction et les bilans financiers RHI et l'aménagement